

CONDITIONS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION

La réservation est nécessaire pour que nous puissions garantir votre séjour et l'application des offres et prix spéciaux, en fonction des services et des dates que vous avez demandés. La confirmation de la réservation sera effectuée par e-mail, une fois le paiement de l'acompte correspondant reçu. Il est obligatoire de connaître et de respecter le RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PLAYA BARA, publié sur le site web www.barapark.es

PROCÉDURE DE RÉSERVATION

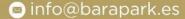
Dans la rubrique RÉSERVATION du site web, vous pouvez réserver tous nos services d'hébergement, qu'il s'agisse de camping ou d'hébergement.

- Pour confirmer votre réservation, un acompte de 25 % du montant total de votre séjour est obligatoire. Sans ce paiement, la demande n'est pas considérée comme une réservation confirmée.
- Paiement intégral à l'arrivée. L'acompte sera déduit du montant total à payer.

MODES DE PAIEMENT

- Le montant de l'acompte pour confirmer la réservation sera de 25 % du montant total, payable par carte de crédit ou de débit.
- Le montant total est payable à l'arrivée, en espèces ou par carte.
 NOUS N'ACCEPTONS NI LES CHÈQUES NI LES CARTES AMEX (American Express).
- Le prix final du séjour est soumis aux conditions initialement convenues. Toute modification de celles-ci (dates, occupants, extras) peut entraîner une variation du prix.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL CIF: B43393784



www.barapark.es+34 977 802 701



CLAUSES

- La réservation est nominative et il n'est en aucun cas possible de choisir un bungalow, un hébergement ou un emplacement en particulier.
- RÉSERVATIONS POUR UNE SEULE FAMILLE, tant pour les emplacements que pour les hébergements (1 famille - 1 emplacement ou 1 hébergement). Maximum 6 personnes par emplacement. Chaque hébergement a une capacité maximale indiquée.
- POLITIQUE D'ANNULATION : 30 jours avant la date d'arrivée, vous récupérez 100 % de l'acompte versé. 29 à 15 jours avant, vous récupérez 50 %. Moins de 14 jours avant, vous ne récupérez pas le montant versé.
- ASSURANCE ANNULATION: Au moment de la réservation, le client a la possibilité de souscrire une assurance annulation pour son séjour. Le prix de l'assurance annulation varie en fonction du montant total de la réservation. *Voir les conditions dans l'annexe n° 1.
- En cas de non-présentation le jour de l'arrivée, la réservation sera maintenue jusqu'à épuisement du solde versé et pendant un maximum de 48 heures. Passé ce délai, la réservation sera annulée et l'hébergement/l'emplacement sera mis à la disposition de l'établissement pour être revendu.
- Une arrivée tardive et/ou un départ anticipé ne donnent droit à aucune réduction ni remboursement.
- OFFRES: Les offres concernant les emplacements et les hébergements ne sont pas cumulables, sauf dans les cas explicitement mentionnés.
- 10 % TVA INCLUSE.
- Taxe de séjour. Non incluse. (Le montant et les barèmes indiqués dans la loi sur la taxe de séjour dans les établissements touristiques s'appliquent).

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL CIF: B43393784



CONDITIONS DE MODIFICATION

- La réservation ne peut être gérée que par le titulaire.
- Les modifications relatives à la réservation doivent être demandées par écrit à l'adresse e-mail suivante : booking@barapark.es. Leur acceptation sera évaluée par le service des réservations, qui communiquera dûment sa décision. L'acceptation de toutes les demandes n'est pas garantie.
- Toute modification entraînera le recalcul du montant de l'acompte.
- Les modifications reçues entre 29 et 15 jours avant la date d'arrivée seront facturées à hauteur de 50 % du montant payé.
- Les modifications reçues moins de 14 jours avant la date d'arrivée ne seront pas remboursées.
- En cas de souscription d'une assurance annulation, les trois points précédents ne s'appliquent pas.

BUNGALOWS/ VILLAS/ APPARTEMENTS / STUDIOS

- MAISONS INDIVIDUELLES. 1 logement 1 famille
- Le logement sera disponible à partir de 16 h le jour d'arrivée prévu. Vous pouvez arriver avant cette heure et utiliser les installations du camping jusqu'à la remise des clés.
- Le jour du départ, vous devez laisser le logement en bon état : cuisine propre, aucun dommage, réfrigérateur vide, poubelles vidées et mobilier remis à sa place d'origine.
- Le départ du logement et des installations doit avoir lieu à 10 h le dernier jour prévu. Vous pouvez vous renseigner à la réception sur la disponibilité et le prix du départ tardif.
- L'occupation maximale est celle indiquée pour le logement réservé. Elle ne peut en aucun cas être dépassée.
- Les visites ne sont autorisées dans aucun des logements.
- Les animaux domestiques ne sont admis dans aucun des logements.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL CIF: B43393784



CAMPING

- MAISONS INDIVIDUELLES. 1 Emplacement 1 Famille. Occupation minimale 2 personnes.
- L'emplacement sera disponible à partir de 12 h le jour d'arrivée prévu.
- Avant 12 h le dernier jour de la réservation, vous devez libérer l'emplacement et quitter les installations. Vous pouvez vous renseigner à la réception sur la disponibilité et le prix du départ tardif.
- Il incombe au client de laisser l'emplacement en bon état : aucun élément ni déchet ne doit rester sur le terrain.
- L'occupation maximale par emplacement est de 6 personnes (mineurs compris).
- Les réservations situées dans la rue L1 doivent respecter l'emplacement face à la montagne, dos au supermarché et à la boutique de souvenirs. Cette condition est obligatoire, sinon l'occupation de ces emplacements ne sera pas autorisée. En cas de non-respect de cette condition, vous serez obligé de démonter votre installation.
- Pour des raisons de sécurité et d'organisation interne, dans les zones A, P, R, S, T et L1, il n'est possible de camper qu'avec une caravane ou un camping-car.
- Les animaux de compagnie sont admis sur les emplacements à condition qu'ils ne soient pas considérés comme des chiens PPP. Il est obligatoire de disposer d'un carnet de vaccination à jour, ainsi que d'une puce électronique. Consultez le règlement général de Playa Bara pour plus d'informations.



AUTRES

- Le paiement de confirmation de la réservation vaut acceptation des conditions générales.
- Pour chaque démarche (nouvelle réservation, modification, etc.), un nouveau document de confirmation sera généré et remplacera (le cas échéant) le précédent. Il incombe au titulaire de vérifier les informations et, en cas d'erreur, d'en informer immédiatement le service des réservations.
- Le logement / emplacement spécifique sera communiqué au moment de l'enregistrement.
- Les restaurants, commerces, piscines, spa, animations et autres services peuvent cesser partiellement ou totalement leur activité pour des raisons de maintenance, de conditions météorologiques défavorables, de conditions de sécurité insatisfaisantes ou de faibles taux d'occupation qui ne justifient pas le gaspillage des ressources énergétiques nécessaires.
- Les informations fournies sur le site web ou l'application de Camping Playa Bara ont un caractère indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Si un utilisateur a pris la décision de réserver sur la base d'informations inexactes publiées sur le site web, Camping Playa Bara l'en informera et celui-ci aura le droit d'annuler la réservation mentionnée sans aucun frais de sa part.
- Il est obligatoire de porter le bracelet d'identification au poignet à tout moment à l'intérieur du site afin de garantir le contrôle des accès. Les animaux de compagnie doivent porter l'identification correspondante.



* ANNEXE N° 1: ASSURANCE ANNULATION

Les événements donnant lieu au remboursement des frais sont ceux indiqués ci-dessous, à condition qu'ils surviennent après la réservation et qu'ils affectent directement l'assuré :

Garantie 1: maladie grave, accident grave ou décès, appel inattendu pour une intervention chirurgicale, complications de grossesse ou fausse couche, ou convocation pour une transplantation d'organe de l'assuré, de son conjoint, de ses descendants au premier et au deuxième degré ou de la personne accompagnatrice inscrite dans la réservation, ou quarantaine médicale affectant l'assuré.

L'assuré, son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier ou au deuxième degré, ses parents, ses enfants, ses frères et sœurs, ses grands-parents, ses petits-enfants, ses beaux-frères, ses beaux-fils, ses belles-filles, ses beaux-parents ou son partenaire. L'accompagnateur de l'assuré, inscrit sur la même réservation. Aux fins de la couverture d'assurance, on entend par :

Maladie grave de l'assuré, l'altération de la santé, constatée par un professionnel de santé, qui oblige le malade à rester alité et qui implique l'arrêt de toute activité, professionnelle ou privée.

Accident grave de l'assuré : toute blessure corporelle résultant d'une cause violente, soudaine, externe et indépendante de la volonté de la victime, dont les conséquences l'empêchent de se déplacer normalement depuis son domicile habituel.

Lorsque la maladie ou l'accident touche l'une des personnes mentionnées, autre que l'assuré, il sera considéré comme grave s'il nécessite une hospitalisation ou entraîne un risque de mort imminente.

Sont exclues les annulations de réservation résultant de maladies infectieuses ou contagieuses ou d'épidémies de toute nature, y compris l'infection directe par le COVID-19, ainsi que toute annulation résultant de restrictions ou de suspensions décrétées par les autorités civiles ou militaires en raison des maladies ou épidémies susmentionnées, y compris le COVID-19.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL CIF: B43393784

info@barapark.es

www.barapark.es

+34 977 802 701

○ Ctra. N-340 Km.1183Roda de Bará - CP 43883Tarragona (España)



Le décès assuré donnant droit à une indemnisation, conformément aux conditions générales de la présente assurance, doit être survenu au plus tard 10 jours avant la date de début du voyage et toujours après la date d'entrée en vigueur de l'assurance.

Garantie 2 : Dommages graves résultant d'un vol, d'un incendie ou d'autres causes similaires affectant le logement de l'assuré. La résidence habituelle et/ou secondaire de l'assuré. Les locaux professionnels dans lesquels l'assuré exerce une profession libérale ou dont il est l'exploitant direct (gérant). Et qui impliquent nécessairement la présence de l'assuré.

Garantie 3 : Licenciement de l'assuré, à condition qu'il n'y ait eu aucune communication verbale ou écrite au début de l'assurance.

Garantie 4 : Convocation de l'assuré en tant que partie ou membre d'un jury ou témoin devant un tribunal ou en tant que membre d'un bureau de vote.

Garantie 5 : Actes de piraterie aérienne, terrestre ou navale, empêchant l'Assuré de commencer ou de poursuivre son voyage. Tous les actes terroristes sont exclus.

Garantie 6 : Vol de documents ou de bagages empêchant l'Assuré de commencer ou de poursuivre son voyage.

Garantie 7 : Panne ou accident du véhicule appartenant à l'assuré ou à son conjoint, l'empêchant de manière avérée de commencer son voyage. Cette couverture est limitée à une facture de réparation du véhicule supérieure à 600 € et/ou à une période de réparation certifiée par un expert supérieure à 8 heures.

Garantie 8 : Convocation de l'assuré pour la présentation et la signature de documents officiels, connue et communiquée par écrit après la réservation du voyage.

Franchise

Une franchise correspondant à 10 % du sinistre, avec un minimum de 70 euros, sera appliquée pour chaque sinistre.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL CIF: B43393784



www.barapark.es

+34 977 802 701

O Ctra. N-340 Km.1183Roda de Bará - CP 43883Tarragona (España)



La présente police comporte un délai de carence de 30 jours. De plus, elle ne couvre pas les personnes âgées de plus de 70 ans.

Cette brochure a une fonction purement indicative et ne peut en aucun cas être considérée comme définissant les garanties souscrites ni leurs limites.

En application des dispositions des articles 25 et 26 du décret 159/2012 du 20 novembre, la personne ayant effectué la réservation déclare expressément avoir lu et pris connaissance au préalable des conditions de réservation de son séjour et de son annulation, de sorte que celles-ci font partie intégrante du contrat conclu, ce qui est confirmé par leur acceptation.